



Deuxième avis médical

Peser le pour et le contre avant une opération

Dans notre vie de tous les jours, les décisions importantes sont généralement le fruit d'une longue réflexion, elle-même fondée sur de nombreux conseils avisés. Qu'en est-il des questions de maladie et de santé?

Avant de subir une opération, demandez un deuxième avis médical, qui vous donnera une autre perspective et vous permettra de prendre une décision en toute connaissance de cause. Pour plus de sécurité.

Cette démarche est recommandée avant toute intervention lourde, sauf bien sûr dans les cas d'urgence. Un deuxième avis médical peut également s'avérer judicieux pour obtenir un complément d'information sur les avantages et les inconvénients d'une opération.



Prise en charge
des coûts

Avec meinezweitmeinung.ch,
au titre de votre assurance-
hospitalisation CONCORDIA



Des spécialistes
suisse chevronnés

Un deuxième avis par écrit
transmis personnellement
dans les dix jours



Un gage
de qualité

Un deuxième avis dans
cinq spécialités chirurgicales

«Ce deuxième avis a dissipé mes incertitudes. Une démarche rapide et objective.»

Un client à propos de [meinezweitmeinung.ch](https://www.meinezweitmeinung.ch)

Un deuxième avis médical pourra vous aider à répondre aux questions suivantes:

- Cette intervention est-elle vraiment nécessaire?
- Quel impact aura cette opération sur ma santé et ma qualité de vie?
- Quels sont les risques encourus et les éventuels désavantages?
- D'autres traitements sont-ils possibles?
- Que se passe-t-il si je ne subis pas cette opération ou que je la remets à plus tard?

Un deuxième avis peut confirmer la nécessité de l'intervention préconisée ou attirer votre attention sur d'autres traitements possibles. Dans tous les cas, la décision finale vous revient. Le cas échéant, ce n'est pas le médecin ayant donné le deuxième avis qui effectuera la thérapie ou l'intervention.

Vous souhaitez demander un deuxième avis médical en ligne?

Si vous avez conclu une assurance-hospitalisation chez CONCORDIA, vous pouvez vous adresser directement à [meinezweitmeinung.ch](https://www.meinezweitmeinung.ch). Le deuxième avis médical, établi en toute indépendance par des spécialistes suisses chevronnés, vous sera adressé personnellement dans les dix jours. Il va de soi que CONCORDIA n'a pas connaissance des recommandations émises.

Prise en charge des coûts par CONCORDIA

Pour les assurés ayant conclu l'Assurance-hospitalisation PRIVÉE, MI-PRIVÉE, LIBERO ou COMMUNE, CONCORDIA prend en charge les coûts d'un deuxième avis médical. Celui-ci inclut l'étude du dossier par un médecin et au besoin une consultation sur place (sans imputation de la franchise et de la quote-part). Si de nouvelles analyses de laboratoire ou des radiographies supplémentaires, par exemple, sont nécessaires, elles sont facturées par le second médecin (avec imputation de la franchise et de la quote-part).

Domaines de spécialisation disponibles sur [meinezweitmeinung.ch](https://www.meinezweitmeinung.ch)

- **Orthopédie:** épaule, coude, main, bassin, hanche, genou, cheville, pied, colonne vertébrale, etc.
- **Chirurgie vasculaire:** troubles circulatoires dans les bras, les jambes ou les organes abdominaux, maladies veineuses, anévrismes des membres inférieurs, sténose carotidienne, troubles liés à l'accès vasculaire pour dialyse, etc.
- **Chirurgie neurologique:** anévrismes, tumeurs cérébrales bénignes ou malignes, etc.
- **Chirurgie cardiaque et thoracique:** anévrismes de l'aorte, dissection aortique, etc.
- **Chirurgie abdominale:** œsophage, estomac, intestin, foie, pancréas, reins, glandes surrénales, transplantations rénales ou hépatiques, tumeurs abdominales bénignes ou malignes, thyroïde, obésité, etc.

Vous trouverez de plus amples informations sur [concordia.ch](https://www.concordia.ch) et [meinezweitmeinung.ch](https://www.meinezweitmeinung.ch)



CONCORDIA
Digne de confiance

Bundesplatz 15 · 6002 Lucerne · Téléphone +41 41 228 01 11
info@concordia.ch · www.concordia.ch

La présente information est actuellement envoyée à tous les clients de CONCORDIA en annexe au décompte de prestations.